TRAVAUX PUBLICS

UTILISATION D'ABAT POUSSIÈRE SUR NOS CHEMINS



La municipalité de Ferme-Neuve a un réseau routier rural en grande partie non pavé. Une surface non pavée émet de la poussière qui réduit la visibilité, se dégrade et forme des nids-depoule, des planches à laver et des ornières. La poussière amène aussi de la saleté sur les bâtiments et endommage les équipements et véhicules.

Afin de minimiser ces inconvénients, la municipalité effectue l'épandage d'environ 200 000 litres de chlorure de calcium 35% sur 180 km de route, à tous les ans. Ce sel naturel a une propriété hygroscopique phénoménale. Il attire et retient l'humidité au sol pendant des périodes prolongées. La quantité d'épandage représente moins de 200 litres au kilomètre sur moins de 3 mètres au centre de la voie de circulation, ce qui impacte très faiblement l'environnement.

TRAVAUX À VENIR

NIVELAGE DES CHEMINS: Le nivelage des chemins va bon train, et ce, depuis plusieurs semaines. Certains chemins sont cependant encore trop humides pour être nivelés. Ils seront faits dès que ce sera possible. Le nivelage des chemins se poursuit sans arrêt jusqu'à l'automne.

NIDS-DE-POULE : Les usines d'asphalte ouvrent le 13 mai. Les travaux de réparation débuteront à compter de cette date.

ABAT POUSSIÈRE: L'abat poussière sera épandue du 10 au 14 juin, si la température est propice (pas de pluie).

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC: Cette opération aura lieu dans la semaine du 20 au 24 mai. En cas d'eau brouillée, il suffit de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle redevienne claire. Il n'y a aucun danger pour la santé.

IMPORTANT: COLLECTE D'ENCOMBRANTS DU 12 MAI PROCHAIN

Nous vous rappelons que les collectes d'encombrants ont lieu **UNIQUEMENT** dans les semaines du 12 mai et du 22 septembre. La confusion actuelle est due à un mauvais choix de couleurs de la RIDL. Un nouveau calendrier est d'ailleurs joint à votre Feuillet. **Pour la collecte de mai, vous ne devez pas mettre vos articles sur le bord du chemin avant le vendredi 10 mai.** Il est important de respecter cette règlementation afin de garder notre village propre et aussi, de vous éviter une amende.



125, 12º Rue, Ferme-Neuve QC J0W 1C0 Téléphone: 819 587-3400, poste 6300 Courriel: reception@munfn.ca

www.municipalité.ferme-neuve.qc.ca



CULTIVONS LA COMPASSION – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE



La semaine de la santé mentale, qui avait lieu du 6 au 12 mai dernier, avait comme thème « cultivons la compassion ». En ce sens, il serait possible d'organiser un atelier sur la gestion des interactions, pour les gens qui ont à intervenir auprès de personnes ayant des comportements difficiles. Cet atelier permettrait de cibler les attitudes à privilégier face à des situations auxquelles nous ne sommes pas habitués, afin de nous donner les outils pour mieux comprendre les personnes aux prises avec des enjeux de santé mentale.

L'objectif étant aussi d'éloigner le jugement et de tendre vers la compassion. Des intervenants du CISSS sont disponibles pour organiser cet atelier. Les personnes intéressées pourront communiquer avec la municipalité au 819 587-3400, poste 6221.

COMMENT JOINDRE LES TRAVAUX PUBLICS LORSQU'UNE SITUATION ARRIVE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX ?

Le Service des travaux publics a une ligne spéciale qui est attribuée à un employé de garde <u>en dehors des heures de bureau</u>, soit le **1-800-565-0911**. Ce numéro est le seul qui devrait être utilisé. Si votre demande nécessite une intervention, mais qu'elle peut attendre un traitement pendant les heures ouvrables, vous pouvez simplement laisser un message au 819 587-3400.

Il n'est pas acceptable de contacter directement un employé par téléphone, sur son cellulaire ou de vous rendre à sa résidence. Chaque personne a droit à ses moments de repos et à sa vie privée. Nous vous remercions de respecter nos employés qui se font un plaisir de répondre à vos demandes pendant les heures de travail.

LOISIRS ET CULTURE

LES INSCRIPTIONS SONT EN COURS! ASSUREZ LA PLACE DE VOTRE ENFANT!



DU PLAISIR, DU SOLEIL, DES AMIS



INSCRIPTION EN LIGNE AU

https://app.amilia.com/store/fr/municipalite_ferme_neuve/shop

LE MARCHÉ DE LA FERME EST DE RETOUR : RÉSERVEZ VOTRE ESPACE!

Encore une fois cette année, nous mettrons à la disposition des producteurs de fruits et de légumes un emplacement à la place du marché, située au coin de la 12e rue et de la 12e avenue, pendant la saison des récoltes. Les heures d'ouverture du marché seront déterminées après la période d'inscriptions des producteurs intéressés. À noter que nous acceptons aussi des artistes ou artisans qui aimeraient offrir leurs produits. Les places sont limitées, donc il faut réserver. La période de réservation aura lieu du 21 mai au 14 juin auprès de Sonia Lachaine par téléphone au 819-587-3400, poste 6400 ou par courriel à l'adresse suivante : loisirs@munfn.ca

DES DATES À METTRE À VOTRE AGENDA!



poste 6400 ou par courriel:

loisirs@munfn.ca



PRÉVENTION SÉCURITÉ

FRAUDE DE TYPE « GRANDS-PARENTS » : APPEL À LA VIGILANCE



Au moins 6 signalements ont été faits aux policiers de la Sûreté du Québec dans la MRC d'Antoine-Labelle concernant des tentatives de fraude auprès de personnes aînées. Les personnes ciblées ont été appelées par téléphone en mentionnant qu'un de leur proche, souvent un petit-fils, était détenu et avait besoin de quelques milliers de dollars pour être libéré. Lors de la conversation téléphonique, la mise en scène des fraudeurs implique parfois une personne qui se fait passer pour un policier ou un avocat. Quelques conseils :

- N'ouvrez jamais la porte à un inconnu ;
- Ne jamais remettre d'argent, votre NIP ou une carte de débit/ crédit à un étranger même s'il prétend être de votre institution bancaire ou autre;
- N'hésitez pas à appeler la police immédiatement.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VOTRE ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

La date limite pour enlever votre abri d'auto est le 15 mai. Nous vous rappelons qu'il faut enlever la toile ainsi que la structure de métal.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES ROUTIERS SUR RUE

Selon le règlement de nuisance # 159, il est permis de stationner sur rue des véhicules routiers, <u>uniquement</u> le long de la résidence du propriétaire du véhicule. De plus, il est interdit de se stationner sur les trottoirs, et ce, en tout temps.

DON ANNUEL D'ARBRES











Le 18 mai prochain, la municipalité distribuera des arbres provenant du ministère des Ressources naturelles et des forêts afin de souligner le mois de l'arbre. La distribution se fera dans le stationnement de l'aréna de 9 h à midi. Venez en grand nombre!

DÉROGATIONS MINEURES

Des demandes de dérogation mineure pour les adresses suivantes ont été déposées au conseil municipal et seront présentées le 13 mai 2024 à 19 h 30 lors de la séance

55, 13e Avenue 130, 13e Rue 339, 9e Avenue 23, 18e Rue 120 chemin du Domaine-des-Bouleaux

Vous pouvez consulter les détails dans la section avis publics de notre site Internet.